



Communiqué de presse

CONFERENCE DE PRESSE du 5 juillet 2017

L'avenir de la cité militaire à Diekirch: un nouveau quartier en centre-ville

Le 5 juillet 2017, Marc Hansen, ministre du Logement, et Claude Haagen, bourgmestre de la Ville de Diekirch, ont présenté le concept de réaménagement de l'ancienne cité militaire à Diekirch. Le terrain, qui couvre 205,11 ares, sera redynamisé en quartier des chemins courts, regroupant fonctions résidentielles, administratives/publiques, commerciales et de services. L'accent sera mis sur l'habitat avec la construction de 150 nouveaux logements collectifs.

Historique

Le terrain sur lequel se situe la cité militaire est riche en histoires. Jusqu'au début du 19^e siècle, il était situé à l'extérieur des remparts de la ville et resta inoccupé. C'est pendant les années 1820 – 1840 que la famille Heck a acquis une partie de ces lieux (nommés *Heckepesch*) pour y construire et exploiter le Grand-Hôtel des Ardennes, localisé en étroite proximité du cours de la Sûre et au milieu d'une zone verte. Parallèlement, la ville de Diekirch se développa et des habitations furent installées dans les alentours. Pendant la 2^e guerre mondiale, l'hôtel accueillit l'administration des contributions directes et fût partiellement détruit. C'est en 1953 que la Ville de Diekirch racheta les vestiges du bâtiment ainsi que le terrain sur lequel il se situait pour le revendre à l'Etat, qui y construisit des logements pour brigadiers et officiers de l'armée luxembourgeoise, amenée à s'installer à Diekirch.

Zone mixte urbaine, soumise à un PAP « nouveau quartier »

Actuellement, quelques logements sont encore habités par des recrues de l'armée. Il se situe en position centrale de la ville, liant la proximité directe du centre piétonnier à l'espace récréatif de la zone aménagée le long de la Sûre. Soucieuse de son développement et souhaitant attirer des nouveaux résidents, la Ville de Diekirch a décidé dans son schéma directeur d'affecter le terrain en zone mixte urbaine, soumise à un PAP « nouveau quartier » en répondant à trois objectifs :

- Redynamisation de l'ancien site militaire avec une affectation principalement dédiée à l'habitat ;
- Augmentation de l'offre de commerces et de services de proximité en relation avec la zone piétonne du centre-ville ;
- Maintien respectivement augmentation de l'offre de logements abordables à proximité immédiate du centre-ville.

En même temps, le développement du nouveau quartier doit respecter les lignes directrices majeures suivantes :

- Maintien des gabarits des bâtiments existants ;
- Garantie d'une densité de logements en relation avec sa localisation à proximité du centre-ville ;
- Réaménagement de la zone en maintenant la trace actuelle des dessertes internes ;
- Promotion d'un habitat résidentiel contemporain et abordable.



Redynamisation du quartier

Il est prévu que le plan d'aménagement particulier entrera en procédure en 2018.

1. Concept de développement urbain

Le quartier sera réservé principalement à l'habitat à coût modéré, avec la construction de 150 logements abordables. Un ratio réservé aux recrues de l'armée sera garanti et même augmenté par rapport à la situation actuelle. Un maximum de 15% de la surface à bâtir sera réservé aux commerces, services publics et locaux administratifs. Une crèche avec une capacité d'environ 50 à 60 chaises sera également installée, tout comme plusieurs zones d'espaces partagés de sorte que 25% du terrain seront réservés à l'aménagement d'espaces publiques.

Les bâtiments en bordure des deux axes principaux existants (rue Alexis Heck/rue Clairefontaine) sont à affecter à des fonctions administratives/publiques, commerciales et de services. La fonction résidentielle pourra également être combinée aux étages des bâtiments destinés à accueillir des commerces et services.

Les bâtiments auront une hauteur de maximum quatre niveaux (+ combles). L'accent sera mis sur la mixité sociale en prévoyant des logements subventionnés destinés à la vente et à la location ainsi que des unités d'habitation pour des personnes à mobilité réduite.

L'interface végétale existante au sud du site sera maintenue, voire renforcée. Une attention particulière sera portée sur l'architecture des immeubles nouvellement construits ainsi que les matériaux utilisés afin de garantir une interaction optimale entre les bâtiments existants, et les nouvelles constructions.

2. Concept de mobilité & développement durable

L'objectif est de créer un quartier des courts chemins et sans voitures. Vu la proximité du centre-ville, l'ancienne cité militaire est prédestinée pour ce type de quartier. Afin d'éviter la circulation motorisée à l'exception des livraisons, un parking central sera mis en place, avec des emplacements réservés pour les habitations et les surfaces administratives/publiques, commerciales et de services.

Les voies motorisées seront limitées au stricte minimum. Les espaces verts existants seront maintenus pour leur majeure partie et le caractère écologique du quartier sera renforcé (utilisation des matériaux, des plantations, etc.).

Contact presse

Christina SCHUERR

Mail : christina.schuerr@ml.etat.lu

Tél : (+352) 247 84 827 / (+352) 621 202 752